MUNICIPALITÉ
DE WENTWORTH-NORD

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT N° 2017-498-18 et 2017-498-19

Aux personnes intéressées par les projets de règlement n° 2017-498-18 et 2017-498-19

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 février 2023, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement n° 2017-498-18**, modifiant le Règlement de zonage n° 2017-498, visant à apporter des corrections à la section II du chapitre III relative aux usages complémentaires à un usage résidentiel ;

- **Premier projet de règlement n° 2017-498-19**, modifiant le Règlement de zonage n° 2017-498, afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans toutes les zones du territoire ;

Une assemblée publique d'information et de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **8 mars 2023, à 18h30,** au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. Cette assemblée a pour objet d'informer et d'entendre la population sur les modifications proposées au Règlement de zonage n° 2017-498, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1).*

Les citoyens qui désirent assister à cette assemblée publique d'information et de consultation pourront également y assister par visioconférence au lien suivant :
https://us06web.zoom.us/j/84265462033?pwd=TG90bXJlNXRwek42d3k1c1daM21sdz09

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un conseiller désigné expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets de règlement peuvent être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville, au 3488, route Principale à Wentworth-Nord aux heures régulières d'ouverture et sur le site web de la Municipalité.

Contrairement au Projet de règlement n° 2017-498-18, le Premier projet de règlement n° 2017-498-19 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1er jour du mois de mars 2023.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8:30 et 17:00, ce 1er jour du mois de mars 2023.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier